

En Investissement –

- Les dépenses réglées de	141 826.88 €
- Les recettes encaissées ont été de	177 491.17 €
Soit un excédent d'Investissement de	35 664.29 €
Report excédentaire.....	426 862.41 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	462 526.70 €

C – LOTISSEMENT BELLEVUE CIGNE

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	123 381.07 €
- Les dépenses réglées de	123 381.07 €
Soit un excédent de Fonctionnement de	0 €
Report excédentaire	23 480.89 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	23 480.89 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	123 381.07
- Les recettes encaissées de	123 381.07
	0.00 €
Report excédentaire	0.00 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0.00 €

D – LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	614 649.53
- Les dépenses réglées de	615 955.60
	-1306.07 €
Report excédentaire.....	226 805.23 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de ..	225 499.16 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	557 262.53 €
- Les recettes encaissées de	614 718.10 €
	57 455.57 €
Report excédentaire	0.00 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	57 455.57 €

E – CUISINE CENTRALE

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	0.00
- Les dépenses réglées de	0.00
	0.00 €
Report excédentaire.....	0.00 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	0.00 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	113 376.05 €
- Les recettes encaissées de	0.00 €
Report déficitaire	-113 376.05 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	-113 376.05 €

E – RESEAU DE CHALEUR

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	0.00
- Les dépenses réglées de	<u>0.00</u>
	0.00 €
Report excédentaire.....	0.00 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de ...	0.00 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	39 550.79 €
- Les recettes encaissées de	<u>0.00 €</u>
Report déficitaire	-39 550.79 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	- 39 550.79 €

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-Pierre BURON, 1^{er} Adjoint, fait procéder au vote qui donne les résultats suivants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- le **compte financier unique 2024** de la COMMUNE
- le **compte financier unique 2024** du SERVICE ASSAINISSEMENT
- le **compte financier unique 2024** du LOTISSEMENT DE BELLEVUE
- le **compte financier unique 2024** du LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS
- le **compte financier unique 2024 de la CUISINE CENTRALE**
- le **compte financier unique 2024 du RESEAU DE CHALEUR**

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents: 18
Qui ont pris part à la délibération :20
Pour: 20 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 19 février 2025
Date d'affichage : 19 février 2025

Étaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. MAUNY, MMES VESVAL, PICAUT, DUBOIS, ROUSTAND, M. LESAGE, MMES CORBEAU, GAMAIN, M. BRIFFAULT, MME BOISGONTIER, MM. CHEVILLARD, PECCATTE, MARTEL, DELORY, MME JEHANIN.

Représentés : MME TALI par MME CORBEAU, M. LEDAUPHIN par M. LESAGE

Excusées : MMES AUBERT, COCHON

Secrétaire de séance : MME GAMAIN Véronique

2-AFFECTATION DES RESULTATS 2024

DEL2025-02-02a

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024 le budget communal présente :
- un excédent de fonctionnement de 1 387 331.95 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 1 137 331.00 € en **recettes d'investissement** du Budget Primitif 2025 article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- 250 000.95 € en **recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2025 article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2025-02-02b

2b-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024 le budget communal présente :
- un excédent de fonctionnement de 133 031.13 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 100 000.00 € en **recettes d'investissement** du Budget Primitif 2025 article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- 33 031.13 € en **recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2025 article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2025-02-02c

2c-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - CUISINE CENTRALE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024 le budget communal présente :

- un excédent de fonctionnement de 0 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté du Budget Primitif 2025.

DEL2025-02-02d

2d-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - RESEAU DE CHALEUR

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024 le budget communal présente :

- un excédent de fonctionnement de 0 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté du Budget Primitif 2025.

DEL2025-02-02e

2e-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 -- LOTISSEMENT DE BELLEVUE -

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024, le lotissement de Bellevue présente un **excédent de fonctionnement de 23 480.89 €**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2025 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2025-02-02f

2f-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2024, le lotissement de Mayenne Beauvais présente un excédent de **fonctionnement de 225 499.16 €**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2025 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

03-VOTE DES TAUX COMMUNAUX - ANNEE 2025

Après présentation des propositions budgétaires élaborées par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes locales 2025 de la façon suivante :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **17.02 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **47.43 %**
- **Taxe d'habitation** : **44.97 %**

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents: 18
 Qui ont pris part à la délibération :16
 Pour: Abstention : Contre :
 Date de convocation : 19 février 2025
 Date d'affichage : 19 février 2025

Étaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. MAUNY, MMES VESVAL, PICAUT, DUBOIS, ROUSTAND, M. LESAGE, MMES CORBEAU, GAMAIN, M. BRIFFAULT, MME BOISGONTIER, MM. CHEVILLARD, PECCATTE, MARTEL, DELORY, MME JEHANIN.
Représentés : MME TALI par MME CORBEAU, M. LEDAUPHIN par M. LESAGE
Excusées : MMES AUBERT, COCHON
Secrétaire de séance : MME GAMAIN Véronique

04-VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commission plénière a examiné les demandes de subvention au titre de l'année 2025.

Mesdames PICAUT, DUBOIS, JEHANIN et Monsieur PECCATTE se sont retirés au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant des subventions octroyées aux associations pour un montant global de **87 775.00 €**. Le montant de la subvention pour chaque association est détaillé au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

5-VOTE BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2025 -**05a-VOTE BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2025 -**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 Commune arrêté, comme suit :

- en section de fonctionnement : 3 621 986.95 €
- en section d'investissement à : 5 110 669.89 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

05b-VOTE BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 Service Assainissement arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 129 031.13 €
- en section d'investissement à 908 686.70 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- D'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2025-02-05c

05c-VOTE BUDGET PRIMITIF – CUISINE CENTRALE - ANNEE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 Cuisine Centrale arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 880.00 €
- en section d'investissement à 2 567 000.00 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- D'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2025-02-5d

05d-VOTE BUDGET PRIMITIF – RESEAU DE CHALEUR DE PROXIMITE - ANNEE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 Réseau de chaleur de proximité arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 720.00 €
- en section d'investissement à 1 213 846.00 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- D'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2025-02-05e

05e-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DE BELLEVUE A CIGNE - ANNEE 2025 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 lotissement Bellevue arrêté, comme suit :

- en section de fonctionnement : 145 624.54 €
- en section d'investissement à : 122 143.65 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

DEL2025-02-05f

05f-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS - ANNEE 2025 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 lotissement route de Mayenne arrêté, comme suit :

- en section de fonctionnement : 808 378.48 €
- en section d'investissement à : 614 718.10 €

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'approuver le budget primitif 2025 en équilibre comme présenté ci-dessus.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

DEL2025-02-06

06-RETROCESSION DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE D'AMBRIERES LES VALLEES A TITRE GRATUIT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'ancien Centre d'Exploitation Technique (CET) Voirie d'Ambrières-les-Val1ées situé « 13, Rue du Gasteau » n'est désormais plus occupé par le service Voirie communautaire ni affecté aux missions du service. Ce dernier utilise désormais et depuis 2024 des espaces au sein de l'atelier technique municipal (vestiaires, stockage véhicules, tracteurs, matériaux), dans une logique de mutualisation des bâtiments et d'optimisation globale des coûts de fonctionnement.

Les locaux de l'ancien CET Voirie, cadastrés section AD parcelle n°S54, naguère propriété de l'ex SIVM d'Ambrières-1es-Vallées, avaient intégré le patrimoine de la communauté de communes lors de la dissolution du SIVM au 1^{er} janvier 2009 (arrêté n°2008 M 455 du 22 décembre 2008 de la Sous- préfecture de Mayenne) en vertu du principe selon lequel, en pareilles circonstances, la propriété suit l'exercice de la compétence. Plus largement, ce sont les trois SIVM « cantonaux » qui avaient été dissouts, avec reprise intégrale par la CCBM des compétences exercées au 1^{er} janvier 2009.

Ces locaux font partie d'un ensemble immobilier communal, l'ancienne distillerie, situé en cœur d'agglomération. L'activité voirie n'est plus compatible avec la proximité des habitations et les associations sportives qui utilisent les autres parties du bâtiment.

Cette propriété n'a donc plus vocation aujourd'hui à demeurer dans le parc immobilier de la communauté de communes et il est proposé de la rétrocéder à titre gratuit à la commune d'Ambrières-les- Vallées qui souhaite en prendre possession pour une utilisation communale. L'état général de ces locaux milite par ailleurs pour une telle perspective afin que la commune puisse y envisager la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de valider la rétrocession à titre gratuit de l'ancien Centre d'Exploitation Technique (CET) Voirie d'Ambrières-les-Vallées par la Communauté de communes du bocage mayennais à la commune d'Ambrières-les-Vallées.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'accepter la rétrocession à titre gratuit de l'ancien Centre d'Exploitation Technique (CET) Voirie situé « 13, Rue du Gasteau » à Ambrières-les-Vallées (53300) et cadastré section AD parcelle n°354 (locaux faisant partie d'un ensemble immobilier communal, l'ancienne distillerie) par la Communauté de communes du bocage mayennais à la commune d'Ambrières les Vallées.
 - D'établir un acte administratif afin de formaliser cette rétrocession et entériner le transfert de propriété.
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

DEL2025-02-07

07-MODIFICATION DES EFFECTIFS

- Monsieur Guy MENARD, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs comprenant les modifications suivantes :
- suppression d'un poste à temps non complet dans le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} mars 2025.

LIBELLE	BP 2025	Pour	Contre	Abstention
Ambrières Cigné Football	7 681,00	16	0	0
Ass. Sportive AMBRIERES	12 718,00	16	0	0
Judo Club	2 123,00	16	0	0
Tennis de table	299,00	16	0	0
Amis de la Pétanque	1 225,00	16	0	0
Association des Galopins	2 827,00	16	0	0
Club de canoë	765,00	16	0	0
BAD'AM (Badminton)	473,00	16	0	0
ACA	765,00	16	0	0
Ass. Parents Elèves Ecoles Publiques	352,00	16	0	0
Battucada	2 774,00	16	0	0
Cyclo Club	507,00	16	0	0
Société de Pêche	480,00	16	0	0
Chambre des Métiers	800,00	16	0	0
A.D.I.L		16	0	0
Synd. Déptal des commerçants non sédentaires de la Mayenne	80,00	16	0	0
Au Cœur d'Ambrières	1 200,00	16	0	0
SPA	1 380,50	16	0	0
Comité des Fêtes AMBRIERES	4 916,00	16	0	0
Comité des Fêtes AMBRIERES		16	0	0
Comité des Fêtes AMBRIERES		16	0	0
Comité des Fêtes CIGNE	1 800,00	16	0	0
Prévention Routière	120,00	16	0	0
Section Anciens Combattants AMBRIERES et CIGNE	160,00	16	0	0
Amicale Canton Club Aînés Ruraux	450,00	16	0	0
APEI Nord Ouest renommée EKLA	200,00	16	0	0
La Croix d'Or de la Mayenne	-	16	0	0
Top Danse	360,00	16	0	0
Comité Départemental de randonnée pédestre	100,00	16	0	0
Antenne locale Secours Catholique	-	16	0	0
USEP	220,00	16	0	0
croix de guerre	50,00	16	0	0
Molky Nord Mayenne	-	16	0	0
Zumba	300,00	16	0	0
France alzheimer	50,00	16	0	0
jeunes agriculteurs		16	0	0
Association mémorial		16	0	0
Not' rendez vous		16	0	0
amicale des pompiers		16	0	0
Mayenne ULM	100,00	15	1	0
padel	100,00	16	0	0
Tour du bocage	3 000,00	16	0	0
sejour Paris	200,00	16	0	0
EJV	200,00	16	0	0
Valoren	39 000,00	16	0	0
TOTAL GENERAL	87 775,50			